Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215602285-20260211-202602003-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Saint-Marcel

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 Février 2026

L'an deux mil vingt-six le 11 février à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de l'Oust, située au 4 rue du Calvaire à Saint-Marcel, nouvelle salle de conseil municipal et qui devient le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ROBERT Armelle, Le Maire.

Nombre de membres
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13
Date de la convocation : 05/02/2026
Date d'affichage : 05/02/2026
Vote : à l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme ROBERT Armelle, Maire, Mme MODICOM Nolwenn, M. CHARUEL Germain, M. BOULO Ludovic, Mme LE GOUESTRE Isabelle, TEXERAUD Patrick, Mme GRU Valérie, M. DESMAS Xavier, Mme CHEVALIER Chantal, M. SOURGET Mikaël, Mme GICQUEL Fanny

Absents excusés :
M. THEBAUD Didier a donné pouvoir à Mme ROBERT Armelle,
Mme ROLLO-CHEREL Aurélie a donné pouvoir à Mme MODICOM Nolwenn,
M. GILLEMOT Bernard,

A été nommé secrétaire : Mme MODICOM Nolwenn,

2026-02-003 MISE EN PLACE D'UN ARRET MINUTE SUR LE PARKING JOUXTANT LE RELAIS DU MAQUIS

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des problèmes de circulation sur le parking jouxtant Le Relais du Maquis aux heures d'entrée et de sortie de l'école maternelle et élémentaire Sainte-Thérèse ;
Et indique qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des enfants scolarisés et de leurs accompagnants ;
Aussi pour faciliter la dépose et la reprise rapides des élèves tout en garantissant la fluidité du stationnement et de la circulation sur le parking communal, Madame le Maire propose de créer 5 emplacements de stationnement à durée limitée répondant à un objectif d'intérêt général lié au bon fonctionnement du service public ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **Approuve la création de** 5 emplacements de stationnement à durée limitée à 15 minutes, répondant à un objectif d'intérêt général.
- **Indique que** Madame le Maire prendra un arrêté permanent.

Le Maire

Armelle ROBERT